YERRES

Service Petite Enfance
Tél. : 01 69 49 84 84
N/Ref. : NDA/CSJ/NM

DECISION N° 2007 /252

OBJET : Convention de prestation de services relative à l'organisation d'un spectacle intitulé « La piste aux étoiles », le 17 décembre 2007, au Centre Educatif et Culturel, à la Maison des Associations (salle Cimaise), conclu avec l'association « Compagnie Clair de Lune ».

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22. et L 2223–23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002, 27 juin 2002 et 15 mars 2007, modifiant et complétant la délégation des pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de réalisation d'emprunts et de placements de fonds,

CONSIDERANT que dans le cadre des fêtes de fin d'année organisées par le Relais Assistantes Maternelles, le spectacle proposé par l'association « Compagnie Clair de Lune », sise B.P 149, 94501 CHAMPIGNY Cedex, représentée par Madame Sylviane GAMAIN, Présidente, correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

De signer une convention de prestation de services relative à l'organisation d'un spectacle « La piste aux étoiles » avec ladite association, concernant une représentation qui se déroulera le lundi 17 décembre 2007 à 10h00, dans les locaux du Centre Educatif et Culturel, à la Maison des Associations (salle Cimaise), 2 rue Marc Sangnier, 91330 Yerres, moyennant un montant de 460 euros TTC, association non assujettie à la TVA.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Fait à Yerres, le 16 juillet 2007

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération